

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 janvier 2017**

OBJET

**14 – MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

N° 2017-01-14

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAudeau, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 5

**Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Elisa DRION donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Magali LEMASSON
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX**

Absents : 1

Gwénola LEBRETON

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir...5
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

La loi prévoit une subvention exceptionnelle destinée aux collectivités territoriales et attribuée sur décision du ministre de l'intérieur, sur proposition de la commission des finances du Sénat. Il s'agit d'une réserve parlementaire. Les demandes sont soumises au régime du décret n°99-1060 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

La réserve parlementaire délivrée en 2017 par Monsieur Ronan DANTEC, Sénateur de Loire-Atlantique, est réservée aux communes de moins de 10 000 habitants portant un projet s'inscrivant dans les valeurs du développement durable : la solidarité, le respect de l'environnement, le développement économique responsable, la culture, la gouvernance locale.

La commune de Treillières travaille actuellement sur une opération de renouvellement de son centre urbain. Les réflexions sur l'aménagement de ce nouveau quartier ont permis de positionner au cœur de la ville, à proximité de la mairie, une médiathèque. Ce futur équipement jouera un rôle clé dans la vie culturelle de la commune. La commune aura à sa charge, outre la VEFA d'un montant prévisionnel qui s'élève à 1 066 000 € HT, l'aménagement intérieur des locaux.

La commune de Treillières propose au titre de la présente subvention son projet d'aménagement intérieur de la médiathèque, opération d'équipement d'un montant prévisionnel de 505 565,33 € HT, inscrite en section investissement au budget 2018.

Assésé de réception en préfecture
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE14-
Date de téltransmission : 25/01/2017
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 27 Voix pour et 1 Abstention, décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Ronan DANTEC, d'un montant de 25 000 € pour l'aménagement intérieur de sa médiathèque ;**
- **DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations ;**
- **DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.**

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**

